

# Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## **OLZ Smart Invest – 65 ESG, un compartiment du fonds à compartiments multiples OLZ Smart Invest, catégorie d'actions I (ISIN: CH0328149510)**

Ce compartiment est géré par UBS Fund Management (Switzerland) AG, une société du Groupe entièrement détenue par UBS Group AG.

### **Objectifs et politique de placement**

Le fonds de placement investit principalement dans des obligations et actions du monde entier, y compris des fonds. La part des actions représente généralement 65%, la proportion des différentes classes d'actifs pouvant varier dans le cadre de limites définies. La direction du fonds s'assure qu'au moins 50% et pas plus de 80% des actifs du compartiment sont investis dans des actions et autres titres et droits de participation.

Le gestionnaire du fonds sélectionne avec soin, à son entière discrétion et dans le respect des restrictions de placement prescrites, un assortiment de fonds sur la base de styles et de stratégies de placement multiples investissant dans des titres appartenant à une variété de classes d'actifs provenant d'émetteurs souverains et de sociétés dans différents pays et

secteurs, en vue d'exploiter des opportunités de rendement intéressantes tout en maîtrisant les risques. Outre les placements dans d'autres organismes de placement collectif, le gestionnaire du fonds investit directement dans un assortiment d'actions et de titres de créance ainsi que dans des instruments du marché monétaire.

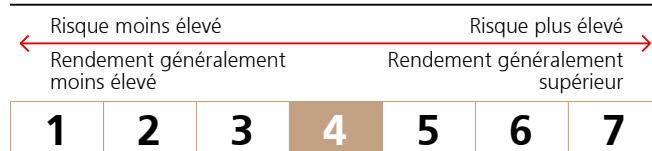
L'accent est mis sur la liquidité, la durabilité (critères ESG; Environmental, Social et Governance) et une diversification optimale.

Les placements réalisés sont conformes aux restrictions de placement de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à la société de gestion les jours de négoce.

Les revenus du fonds sont réinvestis dans ce dernier à la fin de l'exercice de performance.

### **Profil de risque et de rendement**



#### **Informations complémentaires sur cette catégorie**

- L'indicateur de risque ne constitue pas une estimation certaine du rendement futur du placement collectif. La méthode utilisée pour cette estimation dépend du type de fonds.
- Les rendements passés ne sont pas représentatifs de la performance future.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer au fil du temps.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

#### **Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie?**

Le fonds est classé dans la catégorie 4 car la volatilité de ses rendements est modérée.

Le fonds peut investir dans des obligations de diverses qualités de crédit, dans des titres du marché monétaire, dans des actions et dans des actifs alternatifs et peut donc être soumis à une forte volatilité. Aussi l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat.

#### **Autres risques importants:**

- Les placements en titres à revenu fixe sont généralement considérés comme assortis d'un certain risque de crédit (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Sur la base de l'art. 50 al. 4 OPP 2, la part en actions de ce fonds de placement est supérieure à celle des fonds de prévoyance habituels. Le fonds de placement s'adresse à des investisseurs présentant une propension au risque correspondante. Le risque de perte est plus élevé qu'auprès des fonds de prévoyance habituels.
- Chaque fonds présente des risques particuliers, dont les descriptions figurent dans une liste détaillée et exhaustive incluse dans le prospectus.

## Frais

Les commissions et autres frais payés servent à financer la gestion du fonds et la conservation de ses actifs ainsi que la commercialisation et la distribution des actions du fonds. Tous les coûts engagés réduisent les rendements potentiels de l'investisseur.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement<sup>1</sup>

Frais d'entrée	0.50%
Frais de sortie	0.50%
Commission de conversion	0.00%

### Frais annuels prélevés sur la part

Frais courants	0.67%
----------------	-------

### Frais prélevés sur la part dans certaines conditions

Commission de performance	Aucun
---------------------------	-------

<sup>1</sup> Il s'agit du maximum pouvant être déduit des capitaux que vous avez engagés.

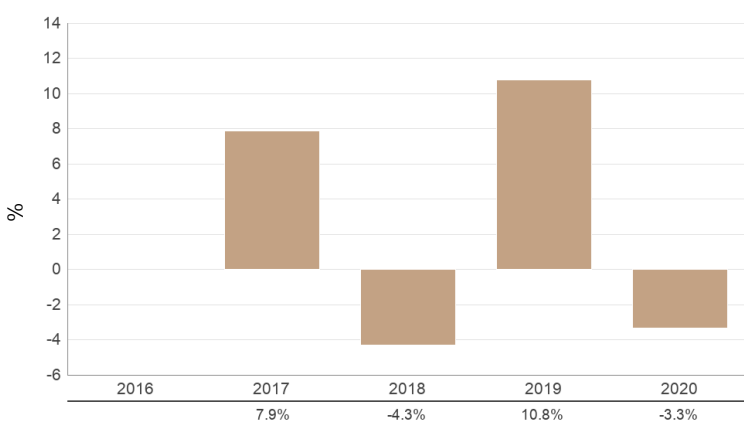
Les **commissions d'émission et de rachat** indiquées ici constituent des montants maximums. Veuillez consulter votre conseiller financier pour connaître les montants applicables.

Les **frais courants** présentés ici se fondent sur les douze mois précédant la préparation de ce document. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ne sont pas inclus:

- Commission de performance
- Les coûts de transaction, à l'exception des coûts d'achat et de vente d'unités d'autres fonds.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter la section 5.3 «Rémunération et frais accessoires» du prospectus.

## Performance passée



### Les résultats passés ne sont pas représentatifs de la performance future.

Le graphique montre la performance de placement du fonds calculée en tant que variation en pourcentage de la valeur nette d'inventaire du fonds de la fin d'une année à la fin de l'année suivante. En général, le calcul de la performance passée tient compte de tous les frais à l'exception des frais d'entrée. Si le fonds est géré par rapport à un indice de référence, le rendement de ce dernier est aussi indiqué.

La catégorie d'actions a été lancée le 11 03, 2016.

La performance passée a été calculée en CHF.

## Informations pratiques

### Banque dépositaire

UBS Switzerland AG

### Informations complémentaires

Vous pouvez obtenir gratuitement des informations sur OLZ Smart Invest et les catégories d'actions disponibles, le prospectus avec contrat de fonds intégré ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, en allemand, auprès de la société de gestion, de la banque dépositaire et des distributeurs du fonds. D'autres documents sont aussi disponibles.

La monnaie de la catégorie de parts est CHF. Le cours des actions est publié chaque jour ouvré.

Les présentes informations clés pour l'investisseur concernent exclusivement le compartiment indiqué. Elles ne concernent aucun autre compartiment du fonds à compartiments multiples. Les investisseurs ont uniquement un droit sur les actifs et les revenus du compartiment dont ils détiennent des parts. Chaque compartiment est exclusivement responsable de ses propres engagements.

### Déclaration de responsabilité

La responsabilité d'UBS Fund Management (Switzerland) AG ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus avec accord de fonds intégré.

Cet organisme de placement collectif (fonds) est approuvé et supervisé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

UBS Fund Management (Switzerland) AG est autorisée en Suisse et réglementée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **19. Février 2021**.